

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l' EAU POTABLE 2023



Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le

ID : 068-200041713-20240702-9_02072024-AR



SOMMAIRE

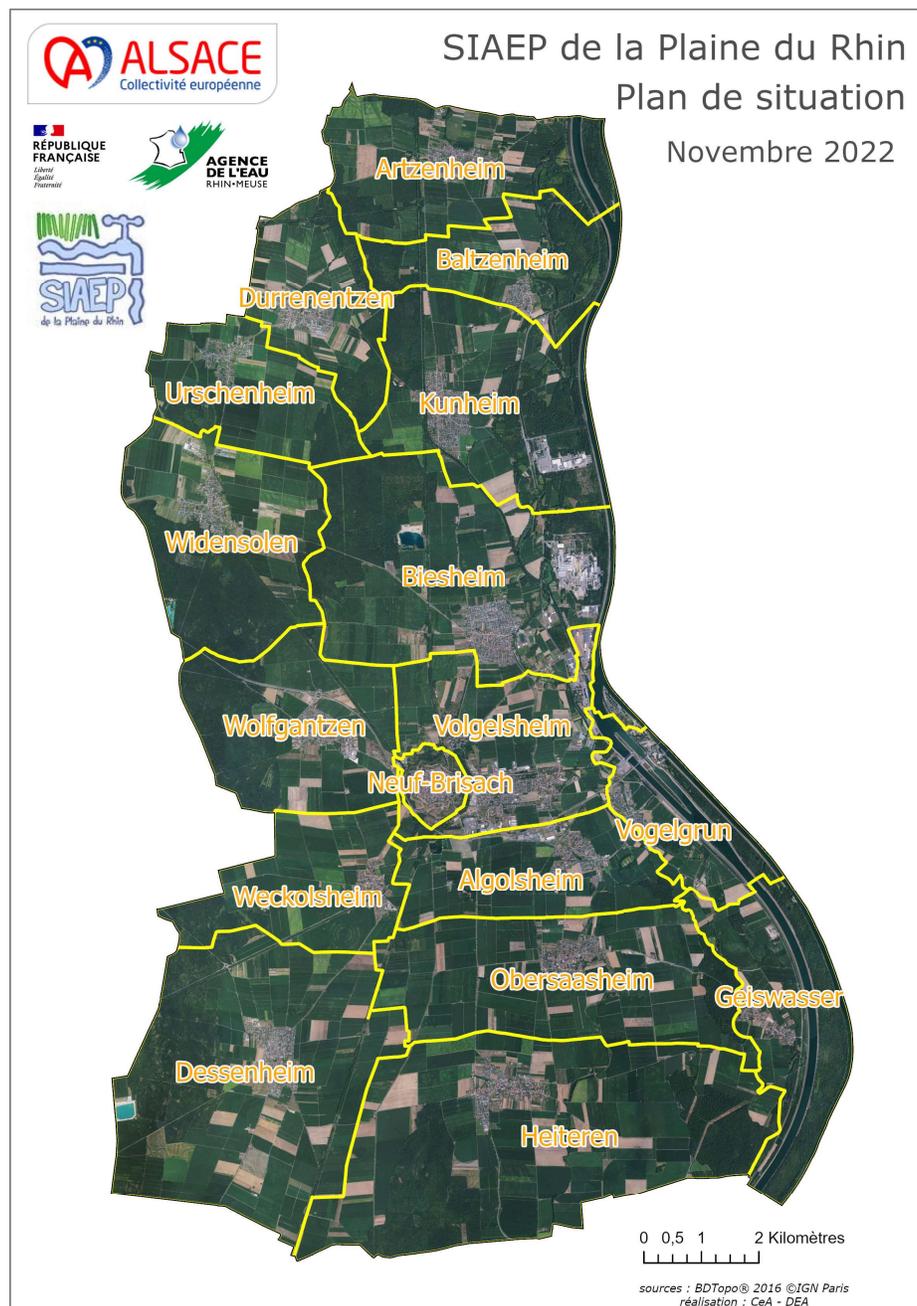
Présentation du territoire desservi	p. 4
Eau potable	p. 6
1. Caractérisation technique du service	p. 6
2. Tarification de l'eau et recettes du service	p. 8
3. Financement des investissements	p.10
4. Indicateurs de performance	p. 12
Annexes	p. 19
1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse	p. 19

Présentation du territoire desservi

Assurant la compétence d'adduction en eau potable, le **Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Plaine du Rhin** est un **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)**.

En 2023, il approvisionne en eau potable 17 communes situées le long du Rhin, soit environ 20 912 habitants (INSEE).

Le territoire s'étend du sud au nord (Heiteren à Artzenheim) sur environ 20 km et d'est en ouest (Geiswasser à Widensolen) sur environ 10 km.



Communes desservies par le Syndicat selon le service et la population totale (INSEE) :

	Habitants
ALGOLSHEIM	1 137
ARTZENHEIM	874
BALTZENHEIM	574
BIESHEIM	2 585
DESSENHEIM	1 523
DURRENENTZEN	975
GEISWASSER	301
HEITEREN	1 056
KUNHEIM	1 825
NEUF-BRISACH	1 979
OBERSAASHEIM	1 031
URSCHENHEIM	784
VOGELGRUN	652
VOLGELSHEIM	2 704
WECKOLSHEIM	657
WIDENSOLEN	1 199
WOLFGANTZEN	1 056
Total	20 912

Le Syndicat exerce les compétences suivantes liées au service :

Eau Potable :
• Production
• Transport
• Protection des points de prélèvement
• Stockage
• Traitement
• Distribution

Eau potable



1. Caractérisation technique du service

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe. Les travaux sont sous-traités à une entreprise dans le cadre d'un marché public annuel à bons de commande.

Nature des ressources en eau

Les ressources du Syndicat sont les suivantes :

Forages	Débit nominal	Prélèvement autorisé	Volume prélevé (m ³ /an)
Algolsheim : DUP 17/07/1981 - Ancien puits (profondeur 25 m) 1 puits 2 pompes - Nouveau puits (profondeur 49 m) 1 puits 2 pompes	80/115 m ³ /h 150/162 m ³ /h	N. C. N. C.	843 244
Biesheim : DUP 06/12/1974 - 1 puits (profondeur 25 m) 1 puits 2 pompes	120/120 m ³ /h	N. C.	430 612
Durrenentzen, Forêt de Kunheim : DUP 25/06/2010 - vers Baltzenheim (profondeur 18 m) 1 puits 2 pompes - vers Urschenheim (profondeur 25 m) 1 puits 2 pompes	210/210 m ³ /h 105/115 m ³ /h	N. C. N. C.	235 081 201 779
Geiswasser : DUP 28/02/1973 - 1 puits (profondeur 25 m) 1 puits 3 pompes * En variation de débit car injection directe sans réservoir	20-70 m ³ /h*	N. C.	14 421
Heiteren : DUP 18/06/1974 - 1 puits (profondeur 20 m) 1 puits 2 pompes	/ m ³ /h	N. C.	136 738
Total :	-	N. C.	1 861 875

Châteaux d'eau	Capacité en m3	Hauteur Cuve en mètre
Baltzenheim	300	30
Biesheim	900	38
Heiteren	340	40
Urschenheim	300	33
Volgelsheim	1 000	40

Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2022	2023
ALGOLSHEIM	445	451
ARTZENHEIM	342	349
BALTZENHEIM	272	272
BIESHEIM dont Constellium, Essity et Rein Philippe (Pisciculture)	1025	1025
DESSENHEIM	573	573
DURRENENTZEN	434	436
GEISWASSER	152	149
HEITEREN	435	435
KUNHEIM	703	703
NEUF-BRISACH	1025	1000
OBERSAASHEIM	449	463
URSCHENHEIM	336	343
VOGELGRUN	296	292
VOLGELSHEIM	985	965
WECKOLSHEIM	295	298
WIDENSOLEN	505	506
WOLFGANTZEN	546	557
Total	8 818	8 817

Volumes d'eau vendus au cours de l'exercice

La répartition des volumes par commune en m³ est la suivante :

	2022	2023
ALGOLSHEIM	43 534	42 186
ARTZENHEIM	31 247	30 449
BALTZENHEIM	20 092	21 758
BIESHEIM dont Constellium, Essity et Rein Philippe (Pisciculture)	241 832	250 661
DESSENHEIM	54 135	51 619
DURRENENTZEN	37 611	36 296
GEISWASSER	13 654	12 496
HEITEREN	38 001	38 637
KUNHEIM	69 113	69 020
NEUF-BRISACH	82 008	89 580
OBERSAASHEIM	38 731	38 672
URSCHENHEIM	26 396	27 385
VOGELGRUN	60 929	78 852
VOLGELSHEIM	154 383	157 261
WECKOLSHEIM	26 610	28 784
WIDENSOLEN	45 594	43 389
WOLFGANTZEN	47 520	46 911
Total	1 031 390	1 063 956

	2022	2023
- Abonnés domestiques	899 832 m ³	922 512 m ³
- Abonnés non-domestiques Constellium, Essity et Rein Philippe (Pisciculture)	131 558 m ³	141 444 m ³
Total	1 031 390 m³	1 063 956 m³

Longueur des réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est d'environ **190 km**.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs appliqués durant l'exercice sont les suivants :

Rémunération du service au 1 ^{er} janvier 2023	Tarif
Frais d'accès au service	Néant
Consommation	
• Part fixe (€ HT/an) compteur de 15 à 20 mm	40,00 €
• Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,25 €
Taxes et redevances	
• TVA	5,50 %
• Redevance pollution domestique (€ HT/m ³)	0,350 €

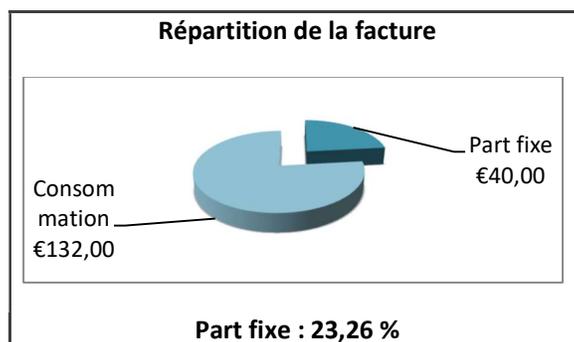
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- La délibération du 03/03/2022 effective à compter de la 2^{ème} relève 2022 fixe les tarifs et prestations aux abonnés du service de l'eau potable. (Part Fixe)
- La délibération du 14/03/2023 effective à compter de la 2^{ème} relève 2023 fixe les tarifs et prestations aux abonnés du service de l'eau potable. (Part Variable)

Facture d'eau type

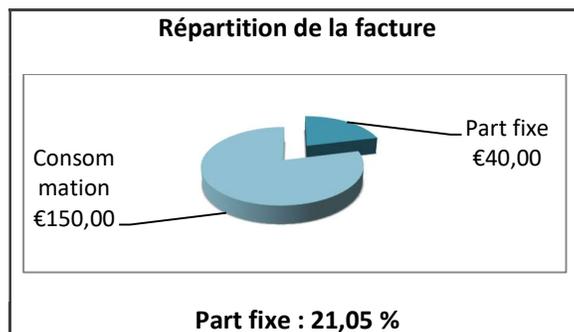
Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) hors taxes et redevances AERM sont les suivantes :

Au 1er janvier 2023 :



Total TTC : 225,77 €

Au 1er janvier 2024 :



Total TTC : 244,76 €

Tarification

Eléments ayant évolué	Cause de l'évolution
Tarif du m ³ , Part fixe	Équilibrer le Budget 2023 et financer les investissements prévus
Redevance pollution d'origine domestique	Néant pour cet exercice

Recettes 2023 HT

Ventes d'eau totale (part variable)	1 177 199,00 €
Autres prestations auprès des abonnés (part fixe)	398 309,60 €
Frais de gestion des branchements	48 768,60 €
Subventions	0,00 €

3. Financement des investissements

Branchements en plomb

Suite à une étude menée en 2004 par le laboratoire IRH et commandée par l'ARS, il a été conclu que **le Syndicat n'est pas concerné par les branchements en plomb.**

Montants financiers 2023 HT

Montants des travaux engagés (Chap. 21 +23)	793 635,21 €
Montants des subventions	0,00 €

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	876 693,53 €
Montant remboursé durant l'exercice	73 600,00 €
Dont en capital	62 037,81 €
Dont en intérêts	11 562,19 €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements des biens suivants :

Amortissement	Montant amorti
Licences	7 812,00 €
Terrains nus	0,00 €
Terrains bâtis	861,00 €
Autres terrains	0,00 €
Bâtiments	22 505,02 €
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	3 789,00 €
Autres constructions	0,00 €
Installations complexes spécialisées	865,00 €
Installation à caractère spécifique : réseau d'adduction d'eau	266 934,64 €
Matériel industriel	9 428,10 €
Outillage industriel	233,00 €
Agencements et aménagements du matériel	0,00 €
Matériel spécifique d'exploitation : compteurs	113 895,18 €
Installations, matériels et outillage techniques	1 050,00 €
Matériel de transport	217,00 €
Matériel de bureau et informatique	8 550,74 €
Mobilier	1 535,00 €
Autres	503,35 €
Total	438 179,03 €

Programmes pluriannuels de travaux

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'Assemblée délibérante au cours du dernier exercice :

- L'équipement progressif des châteaux d'eau en appareil de mesure des principales caractéristiques de l'eau : température, turbidité, pH et enfin concentration en chlore libre.
- renouvellement ou ajout de vannes principales par secteur afin de mieux maîtriser les coupures d'eau en cas de fuite par exemple.
- Le déploiement de la radio-relève est envisagé pour les années à venir afin de faciliter aux abonnés et aux techniciens la relève semestrielle des compteurs et de permettre à ces derniers de dégager du temps pour d'autres missions comme l'entretien des sites et installations de production et de stockage de l'eau potable.
- Achat de système de pré localisation des fuites afin de détecter plus rapidement les pertes sur le réseau maillé.



4. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR DURRENENTZEN 1 BAK

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
		B	B : Eau de qualité convenable
		C	C : Eau de qualité insuffisante
		D	D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE 1 DURRENENTZEN-SECTEUR BAK. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (ARTZENHEIM, BALTZENHEIM, KUNHEIM), soit 3248 personnes. Le responsable des installations est : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ	DÉTAILS
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 14,3 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,035 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L

Quelques conseils

	ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
	RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
	ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	SÉCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 24,1 °f Valeur maxi : 24,9 °f
---------------	----------	--

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotible.sante.gouv.fr
---	--

Édité le 27/02/2024

UDI 068000977

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR DURRENTZEN 2 UDW

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE 2 DURRENTZEN-SECTEUR UDW. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (DURRENTZEN, URSCHENHEIM, WIDENSOLÉN), soit 2982 personnes. Le responsable des installations est : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 13
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

A Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 14,3 mg/L
Valeur maxi : 15 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

A Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 189
Valeur maxi : 0,047 microgramme/L

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,09 mg/L
Valeur maxi : 0,09 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau dure

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 23,8 °f
Valeur maxi : 24,1 °f

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/02/2024

UDI 068000979

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet/>

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : GEISWASSER

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : C	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE GEISWASSER. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (GEISWASSER), soit 309 personnes. Le responsable des installations est : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		
Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023		
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		
Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 14,5 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L		
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		
Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 193 Valeur maxi : 0,023 microgramme/L Année prise en compte : 2021		
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		
Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L Année prise en compte : 2021		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		
Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 25,9 °f Valeur maxi : 26 °f		

Quelques conseils

- ENTRETIEN** Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
- RÉSEAU PRIVÉ** Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
- ABSENCE** Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- SÉCHERESSE** En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/02/2024

UDI 068001013

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grandest.ars.sante.fr/eau-du-robinet/>

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR DESSENHEIM HEITEREN

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE SECTEUR DESSENHEIM HEITEREN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (DESENHEIM, HEITEREN), soit 2524 personnes. Le responsable des installations est : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	NOTE	DESCRIPTION
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.
		Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
		Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.
		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 9,97 mg/L Valeur maxi : 10 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
		Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.
		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,011 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
		Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.
		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.
		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 20,7 °f Valeur maxi : 21,3 °f

Quelques conseils

ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/02/2024

UDI 068001014

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR NEUF BRISACH ET ENVIRONS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ANCIEN FORAGE F1 ALGOLSHEIM, NOUVEAU FORAGE F2 ALGOLSHEIM. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 7 communes (ALGOLSHEIM, NEUF-BRISACH, OBERSAASHEIM, VOGELGRUN, VOLGELSHEIM, WECKOLSHEIM, WOLFGANTZEN), soit 9162 personnes. Le responsable des installations est : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Paramètre	Qualité	Détails
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 24 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 15,2 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,038 microgramme/L
FLUOR	A Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,075 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 23 °f Valeur maxi : 24,2 °f

Quelques conseils

ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÉCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/02/2024
UDI 068001015

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR BIESHEIM

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité							
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<table border="1"> <tr> <td rowspan="4" style="font-size: 2em; text-align: center; vertical-align: middle;">A</td> <td>A : Eau de bonne qualité</td> </tr> <tr> <td>B : Eau de qualité convenable</td> </tr> <tr> <td>C : Eau de qualité insuffisante</td> </tr> <tr> <td>D : Eau de mauvaise qualité</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">Indicateur 2022 : A</td> </tr> </table>	A	A : Eau de bonne qualité	B : Eau de qualité convenable	C : Eau de qualité insuffisante	D : Eau de mauvaise qualité	Indicateur 2022 : A	
A	A : Eau de bonne qualité							
	B : Eau de qualité convenable							
	C : Eau de qualité insuffisante							
	D : Eau de mauvaise qualité							
Indicateur 2022 : A								

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE BIESHEIM-SECTEUR BIESHEIM. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (BIESHEIM, VOLGELSHEIM), soit 2550 personnes. Le responsable des installations est : « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 12,7 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,017 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 22,2 °f Valeur maxi : 22,5 °f	

Quelques conseils	
 ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
 RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
 ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
 SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/02/2024

UDI 068001016

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-dr-robinet-1>

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 106 points.

Rendement du réseau de distribution

Volume produit (V1)	1 861 875	m ³
Volume importé (V2)	0	m ³
Volume exporté (V3)	0	m ³
Volume mis en distribution (V4)	1 861 875	m ³
Pertes (V5)	- 676 878	m ³
Volume consommé autorisé (V6)	1 184 998	m ³
Volume comptabilisé (V7)	1 073 285	m ³
Volume consommateurs sans comptage (V8)	18 619	m ³
Volume de service du réseau (V9)	93 094	m ³

Le rendement du réseau de distribution est de $R = (V3+V6) / (V1+V2) \times 100 = 63,65 \%$

Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **11,37 m³/km/jour**.

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est de **9,76 m³/km/jour**.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

200 ml de conduites renouvelées sur l'exercice soit 0,11 % du réseau :

- Renforcement conduite rue de Bâle à NEUF-BRISACH en DN 150 : **200 ml**

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : **0,33 %**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Production propre du service	Indice de protection
ALGOLSHEIM 1 (SISEAUX 068000340)	80,00 %
ALGOSHEIM 2	80,00 %
BIESHEIM (SISEAUX 068000339)	80,00 %
Forage de HEITEREN (SISEAUX 068000361)	80,00 %
Forage de GEISWASSER (SISEAUX 068000364)	80,00 %
Forage forêt de KUNHEIM 1 (SISEAUX 068000155)	80,00 %
Forage forêt de KUNHEIM 2 (SISEAUX 068000157)	80,00 %

Annexes

1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse



Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

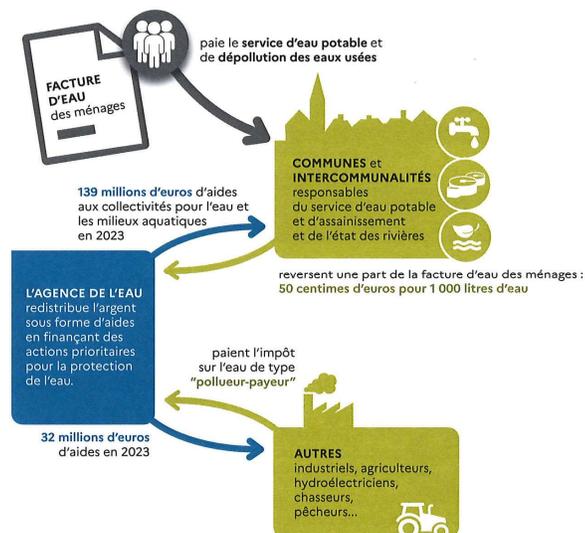
https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

Édition mars 2024

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



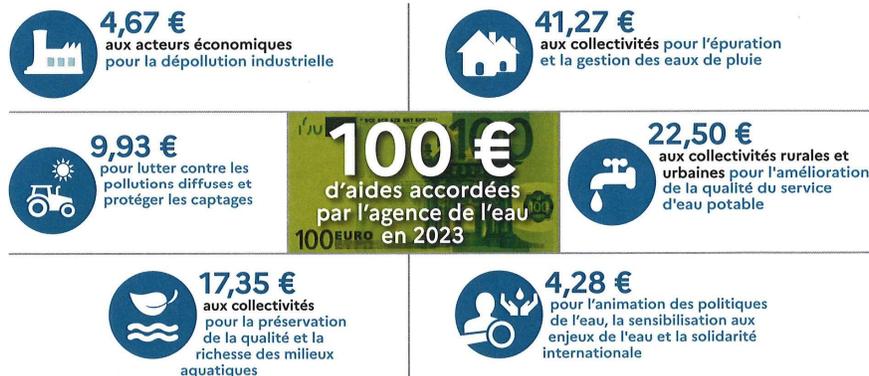
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



le bassin Rhin-Meuse

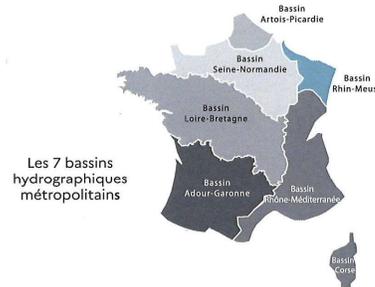
Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Réalisation : AELB-DIC - AERIM-DOOM - Avril 2024



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>



TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	3	
Présentation du territoire desservi	4	
Eau potable	6	
1. Caractérisation technique du service	6	
Mode de gestion du service	6	
Nature des ressources en eau	6	
Nombre d'abonnements	7	
Volumes d'eau vendus au cours de l'exercice	8	
Longueur des réseaux de desserte (hors branchements)	8	
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	8	
Modalités de tarification	8	
Facture d'eau type.....	9	
Tarification	9	
Recettes HT.....	10	
3. Financement des investissements	10	
		Branchements en plomb..... 10
		Montants financiers..... 10
		Etat de la dette du service
		10
		Amortissements..... 10
		Programmes pluriannuels de travaux..... 11
		4. Indicateurs de performance
		12
		Qualité de l'eau..... 12
		Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
		17
		Rendement du réseau de distribution..... 18
		Indice linéaire des volumes non comptés ... 18
		Indice linéaire de pertes en réseau
		18
		Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable..... 18
		Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau..... 18
		Annexes
		19
		1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ... 19